

Journal

4 décembre 2018

**COUR PENALE INTERNATIONALE
DIX-SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ÉTATS PARTIES
LA HAYE, 5 – 12 DECEMBRE 2018**

Calendrier des rencontres officielles¹

Mercredi 5 décembre 2018

Première séance plénière

- Ouverture de la session
 - Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Élection d'un Vice-Président
 - Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs
 - Organisation des travaux
 - États présentant des arriérés
 - Rapport sur les activités de la Cour
 - Rapport du Conseil d'administration du Fonds au profit des victimes
 - Rapport sur les activités du Bureau
 - Élection visant à pourvoir cinq sièges au Conseil d'administration du Fonds au profit des victimes
 - Élection visant à pourvoir les sièges à la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux postes de juges
 - Élection visant à pourvoir un siège au Bureau
- 10h00 – 13h00.....King Willem Alexander

Réunion de la Commission de vérification des pouvoirs²³

12h30 – 13h00.....Europe 1&2

Deuxième séance plénière

- Débat général
- 15h00 – 18h00.....King Willem Alexander

¹ Sauf avis contraire, les réunions sont ouvertes aux États Parties, aux États non parties (États observateurs et invités), à la Cour, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux autres observateurs et participants, comme le prévoient les règles 92 et 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties.

² Suivant immédiatement la levée de la séance plénière.

³ Réunion à huis clos uniquement ouverte aux membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Consultations informelles sur le budget⁴

18h00 – 18h45.....Europe 1&2

Jeudi 6 décembre 2018**Troisième séance plénière****- Débat général**

10h00 – 13h00.....King Willem Alexander

Quatrième séance plénière**- Débat général**

15h00 – 18h00.....King Willem Alexander

Vendredi 7 décembre 2018**Cinquième séance plénière****- Coopération (incluant une cérémonie de signature de l'accord sur l'exécution des peines)⁵**

10h00 – 13h00.....King Willem Alexander

Sixième séance plénière**- Vingtème anniversaire**

15h00 – 17h00.....King Willem Alexander

Réservé

17h00 – 18h00.....King Willem Alexander

Samedi 8 décembre 2018**Consultations informelles à propos de la résolution générale**

10h00 – 13h00.....Europe 1&2

Réservé

15h00 – 16h30.....King Willem Alexander

Réservé

16h30 – 18h00.....King Willem Alexander

⁴ Réunion à huis clos uniquement ouverte aux États Parties.⁵ La session plénière sur la coopération est intitulée « Vingt ans après Rome : Retour sur les principales difficultés de la coopération ». La table ronde sera divisée en trois segments. Une liste des intervenants sera établie. Les États et les autres parties prenantes souhaitant intervenir demanderont à être inscrits sur la liste dans les plus brefs délais, aux adresses suivantes : iccaspcoperation@gmail.com et legal.la-haye-amba@diplomatie.gouv.fr. Les participants sont priés de prononcer une allocution de trois minutes maximum. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note conceptuelle affichée sur le site internet de l'Assemblée des États Parties, à l'adresse : https://asp.icc-cpi.int/en_menus/asp/sessions/documentation/17th-session/Pages/ASP-17-Panel-Discussions.aspx.

Lundi 10 décembre 2018

Septième séance plénière

- Examen du budget : Présentations par le Greffier et le Président du Comité du budget et des finances
 - Examen des rapports d'audit
- 10h00 – 11h30.....King Willem Alexander

Huitième séance plénière

- Rapport intermédiaire des coordonnateurs
 - Présentation des projets de résolutions
- 11h30 – 12h00.....King Willem Alexander

Groupe de travail sur le budget⁶

12h00 – 13h00.....King Willem Alexander

Consultations informelles à propos de la résolution générale

15h00 – 16h30..... Europe 1&2

Réservé

16h30 – 18h00.....King Willem Alexander

Mardi 11 décembre 2018

Neuvième séance plénière

- Réalisations et difficultés de la participation et de la représentation juridique des victimes 20 ans après l'adoption du Statut de Rome⁷
- 10h00 – 12h00.....King Willem Alexander

Réservé

12h00 – 13h00.....King Willem Alexander

Réservé

15h00 – 16h30.....King Willem Alexander

Réservé

16h30 – 18h00.....King Willem Alexander

⁶ Réunion à huis clos uniquement ouverte aux États Parties et à la Cour.

⁷ La session plénière sur les victimes est intitulée « Réalisations et difficultés de la participation et de la représentation juridique des victimes 20 ans après l'adoption du Statut de Rome ». La table ronde sera divisée en deux segments : une table ronde interactive réunira six intervenants représentant la Cour et des représentants juridiques de victimes et de la société civile (d'une durée d'une heure) ; et un segment interactif (d'une durée d'une heure). Une liste des intervenants sera établie. Les États et les autres parties prenantes souhaitant intervenir demanderont à être inscrits sur la liste dans les plus brefs délais, à l'adresse suivante : aspvictims@gmail.com, en mettant en copie les points focaux aux adresses suivantes : eel@mrecic.gov.ar et Philip.Dixon@fco.gov.uk. Les participants sont priés de limiter leur allocution à deux minutes maximum. Ils sont également encouragés à participer au dialogue interactif qui aura lieu à la session suivante, avec les intervenants, et à prononcer une allocution aussi courte que possible. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Note conceptuelle affichée sur le site internet de l'Assemblée des États Parties, à l'adresse : https://asp.icc-cpi.int/en_menus/asp/sessions/documentation/17th-session/Pages/ASP-17-Panel-Discussions.aspx.

Mercredi 12 décembre 2018

Réservé

10h00 – 11h30.....King Willem Alexander

Réservé

11h30 – 13h00.....King Willem Alexander

Réunion de la Commission de vérification des pouvoirs⁸

12h30 – 13h00.....Europe 1&2

Dixième séance plénière

- Examen des rapports

- Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

- Rapport oral du Rapporteur

- Adoption du rapport

- Clôture de la session

15h00 – 18h00.....King Willem Alexander

⁸ Réunion à huis clos uniquement ouverte aux membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Autres rencontres

Mercredi 5 décembre 2018

Réunion de coordination de l'Union européenne

09h00 – 10h00.....Océanie 2

L'Initiative pour un nouveau traité multilatéral sur l'entraide judiciaire et l'extradition dans les poursuites conduites à l'échelle nationale contre les crimes internationaux les plus graves (réunion co-organisée par l'Argentine, la Belgique, la Mongolie, les Pays-Bas, le Sénégal et la Slovénie)

13h15 – 14h45.....Europe 1&2

Enseignements tirés, équité et accès à la justice dans les tribunaux mixtes et les chambres spécialisées [réunion co-organisée par l'Australie, le Liechtenstein, la Roumanie, l'Association internationale du barreau (IBA) et le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ)]

13h15 – 14h45.....Océanie

Commémoration du vingtième anniversaire du Statut de Rome (co-organisée par les Pays-Bas, l'Ouganda et Africa Legal Aid)

13h15 – 14h45.....Océanie 2

Enquêter sur les crimes sexuels et à caractère sexiste, et engager des poursuites à leur encontre, à la Cour et dans d'autres juridictions [réunion co-organisée par le Canada et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)]

13h15 – 14h45.....Everest 1&2

Réconciliation et lutte contre l'impunité au Mali : un faux dilemme (réunion organisée par Avocats Sans Frontières Canada)

13h00 – 15h00.....Antarctique

Lancement de l'exposition de la Cour « Traumatisme, guérison et espérance »

18h15 – 18h30.....Hall principal du World Forum

Réception donnée par S.E. O-Gon Kwon, Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, à l'occasion de la dix-septième session de l'Assemblée⁹

18h30Amazon Hall

Jeudi 6 décembre 2018

Réunion de coordination de l'Union européenne

09h00 – 10h00.....Océanie 2

La compétence de la Cour pénale internationale à l'égard du crime d'agression (réunion organisée par le Liechtenstein)

08h30 – 09h45.....Europe 1&2

⁹ Sur invitation seulement.

Promouvoir la justice réparatrice pour les victimes dans le système du Statut de Rome : Ce que les États Parties peuvent faire (en plus de ce qui existe) (réunion co-organisée par l'Irlande, l'Ouganda et le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes)

13h15 – 14h45.....Europe 1&2

Enquêter sur les crimes internationaux à l'échelle nationale : Réaliser la promesse de la complémentarité en Gambie et l'opportunité de compétences spécialisées [réunion co-organisée par le Canada, les Pays-Bas et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice (JRR)]

13h15 – 14h45.....Océanie

Difficultés et opportunités de l'universalité du système du Statut de Rome : Stratégies et meilleures pratiques adaptées à la région de l'Asie- Pacifique [réunion co-organisée par les Pays-Bas, la République de Corée et l'Action mondiale des parlementaires (PGA)]

13h15 – 14h45.....Océanie 2

Participation des victimes aux procédures de la Cour pénale internationale : Examen du rôle tenu par le Conseil (réunion co-organisée par le Chili, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), l'Open Society Initiative for Eastern Africa, le Trust Africa et la Victim's Support Initiative)

13h15 – 14h45.....Everest 1&2

De Bemba à Rombhot : Réflexions et perspectives pour l'action de la Cour pénale internationale en République centrafricaine [réunion organisée par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)]

13h00 – 15h00.....Antarctique

Réception donnée par le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (co-organisée par le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Japon, le Mali, le Royaume-Uni, l'Uruguay et Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes)

18h15 – 20h00.....Salon Océanie

Vendredi 7 décembre 2018

Le droit des victimes à être écoutées : Comment renforcer la participation des victimes dans le monde arabe (réunion organisée par Lawyers for justice in Libya)

08h00 – 10h00.....Antarctique

Réunion du Bureau¹⁰

08h30 – 09h30.....Océanie

Difficultés et avancées des examens préliminaires (réunion co-organisée par la Norvège et le Center for International Law Research and Policy (CILRAP) de l'Université de Leyde)

08h30 – 09h45.....Europe 1&2

Coopération avec la Cour pénale internationale : Les impératifs de l'Assemblée des États Parties et du Conseil de sécurité des Nations Unies [réunion co-organisée par l'Irlande et l'Institut d'études de sécurité (ISS)]

08h30 – 09h45.....Everest 1&2

¹⁰ Réunion à huis clos uniquement ouverte aux membres du Bureau.

Réunion de coordination de l'Union européenne

09h00 – 10h00.....Océanie 2

Présentation d'un documentaire vidéo, intitulé « Les procureurs » - Extrait d'un film présentant les poursuites engagées contre les violences sexuelles en Bosnie-Herzégovine, en Colombie et en République démocratique du Congo (co-organisée par le Chili, le Costa Rica, la Norvège, Art Works Projects et l'Open Society Justice Initiative)

13h15 – 14h45.....King Willem Alexander

Souvenir de la violence politique au Venezuela ... Nous comptons 142 disparus/Memoria de la violencia política en Venezuela...nos faltan 142 (réunion co-organisée par la République bolivarienne du Venezuela et le Red de apoyo por la Justicia y la Paz)

13h15– 14h45.....Océanie

Justice pour la Syrie : La compétence universelle comme nouvel outil majeur de la complémentarité de la Cour pénale internationale [réunion co-organisée par le Liechtenstein et le Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR)]

13h15 – 14h45.....Océanie 2

La complémentarité en pratique : Traduire Yahya Jammeh en justice au Ghana (réunion co-organisée par l'Australie, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et Africa Legal Aid)

13h15 – 14h45.....Everest 1&2

Visite des locaux permanents¹¹

13h15 – 14h45.....Locaux permanents de la Cour

À l'écoute des victimes de l'Afghanistan – Points de vue de la société afghane sur la Cour pénale internationale et le processus de paix (réunion organisée par Human Rights Watch, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et le Groupe de coordination de la justice transitionnelle en Afghanistan)

13h15 – 14h45.....Yangtze

La Complémentarité en pratique: La jurisprudence congolaise relative aux crimes internationaux (réunion organisée par CAD DRC)

13h00 – 15h00.....Afrique

Trafic de drogues, politiques publiques et crimes contre l'humanité – Examen des situations au Mexique, aux Philippines et en Colombie [réunion organisée par la Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)]

13h00 – 15h00.....Antarctique

Obligations des législations contraignantes, atrocités criminelles et veto (réunion co-organisée par le Costa Rica, le Liechtenstein et les Pays-Bas)

17h00 – 18h30.....Océanie 2

¹¹ Les autocars quitteront le World Forum Convention Center à 13h00 pour rejoindre les locaux permanents de la Cour à 13h15. Après la visite, ils quitteront les locaux pour rejoindre le World Forum Convention Center à 14h30. Aucun déjeuner n'est fourni mais il est possible d'acheter un déjeuner au restaurant des visiteurs.

Les procès Gbagbo-Blé Goudé et Jean-Pierre Bemba : Échanges croisés et effets possibles sur la Côte d'Ivoire, la RDC et la RCA (réunion co-organisée par l'Observatoire ivoirien des droits de l'homme et l'Institut d'études de sécurité)

18h00 – 20h00.....Afrique

Le cas de la justice centrée sur les survivants : Questions politiques et difficultés (réunion organisée par l'Institut pour la justice et la réconciliation)

18h00 – 20h00.....Antarctique

Réception donnée à l'occasion de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties [co-organisée par la Ville de La Haye et la Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC)]¹²

18h30.....Restaurant Gember¹³

Samedi 8 décembre 2018

Poursuites engagées contre les crimes de guerre commis au Kurdistan iraquien : Le cas de l'État islamique et le cas de Saddam Hussein (réunion organisée par la Coalition nationale kurde pour la Cour pénale internationale)

08h00 – 10h00.....Antarctique

Réunion de coordination de l'Union européenne

09h00 – 10h00.....Océanie 2

Commémorer les vingt ans de l'action de la Cour pénale internationale en Afrique par des bandes dessinées (exposition co-organisée par le Royaume-Uni et Journalists for Justice)

13h15-14h45.....Europe 1&2

El rol de América Latina y el Caribe ante la Corte Penal Internacional: contribución y compromisos a los 20 años de la adopción del Estatuto [réunion co-organisée par le Costa Rica et la Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC)]

13h15 – 14h45.....Océanie

Dix ans après la Guerre : Les victimes de la situation en Géorgie (réunion co-organisée par la Géorgie, les Pays-Bas et Justice International)

13h15 – 14h45.....Afrique

De l'impunité à l'obligation redditionnelle ? Une nouvelle politique pour la justice transitionnelle au Mexique (réunion co-organisée par le Centro Diocesano de Derechos Humanos "Fray Juan de Larios", la Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, les Familias Unidas en la Búsqueda y Localización de Personas Desaparecidas - Piedras Negras/Coahuila, la Fundación para la Justicia y el Estado Democrático de Derecho, I(dh)eas - Litigio Estratégico en Derechos Humanos, l'Institut Mexicano de Derechos Humanos y Democracia et l'Open Society Justice Initiative)

13h00 – 15h00.....Antarctique

¹² Sur invitation seulement.

¹³ Stadhouderslaan 43, 2517 HV La Haye.

Vingt ans après le Statut de Rome de la Cour pénale internationale – La situation de l'État de droit international et l'accès à la justice internationale en Afrique (réunion co-organisée par la Commission kényane des droits de l'homme et l'Université de Kenyatta)
18h00 – 20h00.....Afrique

La politique générale de 2016 de la Cour : Ce qu'en pensent les spécialistes de l'environnement à travers le monde (réunion organisée par l'Institut pour la sécurité écologique)
18h00 – 20h00.....Antarctique

Lundi 10 décembre 2018

Engager des poursuites contre les crimes internationaux commis à l'encontre du peuple palestinien (réunion organisée par l'Association internationale des juristes démocrates)
08h00 – 10h00.....Antarctique

Réunion de coordination de l'Union européenne
09h00 – 10h00.....Océanie 2

Académie internationale des principes de Nuremberg : L'islam et le droit pénal international et la justice pénale internationale (réunion co-organisée par l'Allemagne et l'Académie internationale des principes de Nuremberg)
13h15 – 14h45.....Europe 1&2

Lancement du Rapport du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale sur ses activités d'examen préliminaire en 2018 (réunion co-organisée par la Bulgarie, la République tchèque, la Finlande, le Niger, la Norvège, le Sénégal, la Slovénie, la Tunisie, l'Uruguay et le Bureau du Procureur de la Cour)
13h30 – 14h45.....Océanie

Table ronde sur « Les caractéristiques de la violence sexuelle » et lancement de la campagne « Appeler les choses par leur nom », permettant de définir la violence sexuelle, et de la « Fiche de résultats de la Cour pénale internationale en matière d'égalité hommes-femmes en 2018 » (réunion co-organisée par l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Costa Rica, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les Women's Initiatives for Gender Justice)
13h15 – 14h45.....Océanie 2

Vers l'application de l'obligation redditionnelle au crime de guerre consistant à affamer des personnes dans un conflit armé interne (réunion co-organisée par la Suisse et l'Oxford Institute for Ethics, Law & Armed Conflict)
13h15 – 14h45.....Everest 1&2

La société civile internationale et les États européens : Faire avancer la justice internationale dans les 20 prochaines années [réunion co-organisée par l'Autriche en sa qualité de Présidente du Conseil de l'Union européenne et la Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC)]
13h15 – 14h45.....Antarctique

Initiatives novatrices en matière de justice pénale internationale - Complémentarité et renforcement des capacités [réunion co-organisée par la Finlande, l'Allemagne, les Pays-

Bas, le Nigéria, la Suisse et la Wayamo Foundation/l'Africa Group for Justice and Accountability (AGJA)]

18h00 – 20h00.....Kilimandjaro 1 & 2

Réception donnée à l'occasion de l'exposition – Coffrets-souvenirs : Prendre en considération les souvenirs et les récits des victimes afghanes (organisée par le Groupe de coordination de la justice transitionnelle en Afghanistan)

18h00 – 20h00..... World Café

Justice, paix et sécurité en Afrique : Approfondir le rôle tenu par la Cour pénale internationale (réunion organisée par l'Africa Network of International Criminal Justice)

18h00 – 20h00.....Afrique

La ratification du Statut de Rome comme étape importante de la lutte contre l'impunité des crimes graves en Ukraine (réunion organisée par l'International Renaissance Foundation)

18h00 – 20h00.....Antarctique

Projection du film : Peace Through Justice - The Legacy of Thomas Buergenthal (organisée par l'Académie internationale des principes de Nuremberg)¹⁴19h00.....Omniversum¹⁵**Mardi 11 décembre 2018****La Colombie, son contexte et ses difficultés actuelles : Vers un nouveau rapport intérimaire sur l'examen préliminaire ? (réunion co-organisée par Avocats Sans Frontières Canada, la Comision Colombiana de Juristas et Humanas)**

08h00 – 10h00.....Antarctique

Description des conflits et des atrocités sexuelles commises en RCA, en Iraq, au Myanmar et au Sri Lanka : Les suppléments des pays au Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit (réunion co-organisée par le Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, le Centre for International Law Research and Policy – Case Matrix Network, la Commission for International Justice and Accountability, l'Institute for International Criminal Investigations et Redress)

08h30 – 09h45.....Europe 1&2

Réunion de coordination de l'Union européenne

09h00 – 10h00.....Océanie 2

Concrétiser le droit des victimes à une réparation à la Cour pénale internationale (réunion co-organisée par le Chili, la Finlande, la Suisse, Redress et le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes)

13h15 – 14h45.....Europe 1&2

Déclaration de Paris sur l'efficacité de la justice pénale internationale (réunion organisée par la France, l'Allemagne et le Sénégal)

13h15 – 14h45.....Océanie

¹⁴ Entrée libre. Une inscription est toutefois obligatoire à l'adresse suivante :<https://www.nurembergacademy.org/events/film-screening-peace-through-justice-in-the-hague/>¹⁵ President Kennedylaan 5, 2517 JK La Haye.

Les victimes au cœur de la justice : Réflexions sur la participation des victimes à la Cour pénale internationale [réunion co-organisée par l'État de Palestine, le Royaume-Uni et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)]

13h15 – 14h45.....Océanie 2

Le rôle tenu par l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ICCBA) dans la promotion et le renforcement de la complémentarité (réunion co-organisée par la France, le Sénégal et l'ICCBA)

13h15 – 14h45.....Everest 1&2

La complémentarité et la coopération revisitées : Que rôle doit tenir la Cour pénale internationale dans l'appui fourni aux enquêtes et aux poursuites nationales et mixtes ? [réunion co-organisée par le Luxembourg, la République de Corée et l'Open Society Justice Initiative (OSJI)]

13h15 – 14h45.....Yangtze

Visite des locaux permanents¹⁶

13h15 – 14h45.....Locaux permanents de la Cour pénale internationale

Le Nigéria et la Cour pénale internationale : Lutter contre la (non-)responsabilisation (réunion organisée par Amnesty International)

13h00 – 15h00.....Antarctique

Supprimer les causes de l'impunité : Une approche pragmatique de la compétence universelle (réunion co-organisée par le Center for Justice and Accountability et Civitas Maxima)

18h00 – 20h00.....Afrique

Faire avancer la justice réparatrice : Cadres et processus didactiques [réunion organisée par l'Institut d'études de sécurité (ISS)]

18h00 – 20h00.....Antarctique

Mercredi 12 décembre 2018

Réunion de coordination de l'Union européenne

09h00 – 10h00.....Océanie 2

Participation des victimes aux contextes de justice transitionnelle (réunion co-organisée par les Pays-Bas, l'Ouganda, Avocats Sans Frontières, Impunity Watch et Redress)

13h15 – 14h45..... Océanie

¹⁶ Les autocars quitteront le World Forum Convention Center à 13h00 pour rejoindre les locaux permanents de la Cour à 13h15. Après la visite, ils quitteront les locaux pour rejoindre le World Forum Convention Center à 14h30. Aucun déjeuner n'est fourni mais il est possible d'acheter un déjeuner au restaurant des visiteurs.

Expositions

Traumatisme, guérison et espérance (organisée par la Cour pénale internationale)

Du 5 au 12 décembre.....Hall du World Forum

Exposition du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (organisée par le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes)

Du 5 au 12 décembre.....Salon Océanie

Commémorer les vingt ans de l'action de la Cour pénale internationale en Afrique par des bandes dessinées (co-organisée par le Royaume-Uni et Journalists for Justice)

Du 5 au 12 décembre.....Aile Ouest du Théâtre du World Forum¹⁷

Exposition Coffrets-souvenirs : Prendre en considération les souvenirs et les récits des victimes afghanes [co-organisée par la République islamique d'Afghanistan, le Représentant permanent du Royaume de Belgique auprès des institutions internationales à La Haye, le Canada, l'Organisation afghane des droits de l'homme et de la démocratie (AHRDO) et l'Institut international d'études sociales (ISS)]

Du 5 au 12 décembre.....Galerie Ouest du Théâtre du World Forum¹⁸

¹⁷ Située entre les salles de conférence Afrique, Antarctique et Asie.

¹⁸ Située entre les salles de conférence Afrique, Antarctique et Asie.

Communiqués**Libre accès au WiFi dans l'ensemble du bâtiment.**

Mot de passe : worldforum

Pour obtenir les services d'un traiteur, veuillez contacter :

Mme Johanna Weiland

Courriel : johanna.weiland@worldforum.nl

Téléphone : +31(0)6 120 11 876

Pour toute information concernant le matériel audiovisuel et son coût, ou tout besoin spécifique en matériel informatique, veuillez contacter :

Mme Johanna Weiland

Courriel : johanna.weiland@worldforum.nl

Téléphone : +31(0)6 120 11 876

La documentation relative à la dix-septième session, y compris le Journal de l'AEP édité quotidiennement, est disponible sur le site Internet de l'Assemblée :

https://asp.icc-cpi.int/EN_Menus/asp/sessions/documentation/17th-session/pages/default.aspx

Les paiements effectués au restaurant et aux cafétérias (World Café et Salon Océanie) s'effectuent uniquement par carte (débit et crédit). Les espèces ne sont pas acceptées.

Directives pour la préparation et la conduite des sessions de l'Assemblée

Les directives adoptées le 15 novembre 2018 par le Bureau de l'Assemblée des États Parties sur les manifestations connexes, le débat général et la documentation figurent à l'annexe du présent document et sur le site internet de l'Assemblée, à l'adresse suivante (en anglais) :

https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP17/Guidelines%20preparation%20and%20conduct%20of%20ASP%2029Nov2018.1200.pdf.

Interventions préparées

Les orateurs de l'Assemblée des États Parties sont informés que le fait d'adresser par avance une copie de l'intervention qu'ils ont prévu de lire devant l'Assemblée facilite grandement le travail du Secrétariat en lui permettant d'organiser la distribution d'un nombre suffisant de copies à tous les participants, de même qu'il constitue une aide précieuse pour les interprètes, les rapporteurs et le service de presse en ce qu'il leur permet de maintenir la qualité du service qu'ils produisent. Bien que le service d'interprétation ne s'appuie que sur les déclarations réellement prononcées, une copie du texte apporte une aide aux interprètes pour leur permettre de mieux restituer les détails et les nuances. Les orateurs sont donc encouragés à fournir, chaque fois qu'il est possible et dès que possible, une copie de leur intervention au fonctionnaire de conférence présent au King Willem Alexander Hall.

Il est demandé aux délégations de bien vouloir faire 20 copies pour assurer une distribution minimum à la tribune ainsi qu'aux services concernés, plus 250 copies supplémentaires en vue d'une distribution générale dans le King Willem Alexander Hall.

Les délégations sont également invitées à envoyer par courriel une copie électronique de leur(s) intervention(s) dans une ou plus des quatre langues officielles, afin d'assurer une mise en ligne en temps opportun sur le site de l'Assemblée, et comme une démarche visant à réduire l'usage du papier. Les interventions sont à envoyer à : asp@icc-cpi.int.

Demandes de manifestations connexes/réservation des salles de conférences

Il est possible de réserver des salles pour des manifestations connexes et des réunions, notamment pour les groupes régionaux et d'autres réunions informelles entre États, en contactant le point focal du Secrétariat, Mme Estera Luteranova, à l'adresse électronique suivante : esterluteran@gmail.com. Pour mentionner une manifestation connexe/réunion dans le Journal de l'AEP, veuillez transmettre les informations suivantes : intitulé de l'événement, nom des organisateurs et dates et heures privilégiées. Les modifications seront apportées au Journal de l'AEP dans la version suivante.

Veuillez noter que le Secrétariat ne se charge pas de l'envoi des invitations aux manifestations connexes. C'est aux organisateurs qu'incombe la responsabilité de les envoyer.

La participation aux manifestations connexes ayant lieu dans la zone sécurisée de l'Assemblée ne sera autorisée qu'aux personnes ayant reçu une accréditation.

Inscription à la liste de diffusion électronique de l'AEP

Les délégations souhaitant s'inscrire à la liste de diffusion électronique de l'AEP sont invitées à transmettre leurs coordonnées par courriel à l'adresse suivante : asp@icc-cpi.int. Seule cette adresse électronique est habilitée à diffuser des informations officielles au nom de l'AEP.

Guide du participant

Pour plus d'information concernant la session, veuillez consulter le Guide du participant : https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP17/ASP17.Handbook.27nov18.0930-FRA.pdf.

Autres communiqués

Nous prions les organisateurs de manifestations connexes de prévoir un délai de 15 minutes entre chaque manifestation, afin que le World Forum puisse ranger et nettoyer les lieux avant la manifestation suivante.

* * *

ANNEXE**BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES****Directives pour la préparation et la conduite des sessions de l'Assemblée¹⁹**

Le Bureau de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale,

Ayant présent à l'esprit qu'en vertu de l'article 112-3-c du Statut de Rome, le Bureau aide l'Assemblée à s'acquitter de ses responsabilités,

Conscient du rôle tenu par le Bureau dans la préparation de la session annuelle de l'Assemblée, et de la nécessité de continuer à simplifier les sessions de l'Assemblée et à améliorer leur efficacité,

1. Décide d'adopter les « Directives pour la préparation et la conduite des sessions de l'Assemblée des États Parties » ci-jointes ;
2. Décide de prier le Secrétariat de distribuer le texte de la présente décision et sa pièce jointe parmi les États Parties et les États observateurs.

Appendice**1. MANIFESTATIONS CONNEXES****a) Informations générales**

- Les manifestations connexes sont organisées en marge des réunions officielles de l'Assemblée.
- Le thème des manifestations connexes doit présenter un intérêt pour les travaux de la Cour pénale internationale/l'Assemblée des États Parties.
- Le Bureau fixe la date-limite du dépôt des demandes concernant l'organisation d'une manifestation connexe dans les locaux de l'Assemblée.
- Chaque manifestation connexe est parrainée par un État Partie. Toute manifestation connexe non parrainée par un État Partie a lieu dans les deux salles ouvertes aux organisations non gouvernementales, en consultation directe avec la Coalition pour la Cour pénale internationale.
- Aucune manifestation connexe n'est organisée aux heures de travail officielles de l'Assemblée (10h00-13h00 et 15h00-18h00), de façon à ne pas interférer dans ses travaux. Les manifestations connexes prévues à ces heures seront exclues du Journal de l'Assemblée.
- Les organisateurs de manifestations connexes sont invités à ne prévoir aucune manifestation dans les premiers jours de la session (principalement pendant le débat général et l'élection des juges) car les réunions plénières officielles peuvent se prolonger à l'heure du déjeuner et dans la soirée.
- Les organisateurs de manifestations connexes doivent fournir au Secrétariat l'intitulé, la date, l'heure et le nom du parrain de leur manifestation.
- Les organisateurs de manifestations connexes doivent s'assurer que la langue choisie pour leur manifestation est l'anglais, ou prévoir des services d'interprétation, car le Secrétariat ne fournira aucun service d'interprétation aux manifestations connexes.

¹⁹ Adoptée par le Bureau à sa réunion tenue le 15 novembre 2018.

- Le Secrétariat n'envoie aucune invitation pour les manifestations connexes. Ces invitations sont envoyées par les organisateurs pour chaque manifestation connexe.
- Les manifestations connexes sont uniquement ouvertes aux personnes ayant reçu une accréditation pour la session concernée de l'Assemblée²⁰. Les organisateurs souhaitant accueillir des personnes n'ayant pas reçu une accréditation, ou sur invitation seulement, doivent tenir leur manifestation connexe dans un autre lieu, soit à l'extérieur du périmètre sécurisé des locaux de l'Assemblée.
- Le Secrétariat tient à jour une liste complète des manifestations connexes. Ces dernières sont toutes incluses dans le Journal de l'Assemblée (lorsque les informations les concernant sont disponibles)²¹. Les organisateurs adressent au Secrétariat la liste des organisateurs, ainsi que l'intitulé, la date, l'heure et le lieu de leurs manifestations connexes, afin que ces dernières soient incluses au Journal. Ce dernier est publié sur le site internet de la session concernée de l'Assemblée.
- Le Secrétariat fait tout son possible pour donner une suite favorable aux demandes de manifestations connexes qui lui sont adressées selon les conditions requises. Toutefois, en raison de la forte demande concernant l'organisation de ces manifestations lors des sessions de l'Assemblée, il lui sera impossible d'autoriser toutes celles qui sont relatives aux locaux de l'Assemblée.
- Les réunions officielles et informelles de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires seront prioritaires sur les autres réunions et manifestations. Il est ainsi possible que certaines manifestations connexes soient annulées à la dernière minute, et sans avis préalable, si une réunion urgente de l'Assemblée ou de l'un de ses organes subsidiaires doit se tenir dans la salle prévue pour la manifestation connexe.

b) La Haye

- Outre la salle plénière principale, le Secrétariat compte quatre salles de taille moyenne susceptibles d'accueillir des réunions informelles de l'Assemblée, des réunions des groupes régionaux et des manifestations connexes, ainsi que cinq salles exécutives de petite taille susceptibles d'accueillir des réunions bilatérales demandées par des États et la Cour.

À La Haye, le Secrétariat est chargé d'allouer les salles et les prestations de services connexes. Toutefois, les dispositifs et coûts associés aux services complémentaires, tels que les services d'interprétation, les équipements informatiques ou les services d'un traiteur, sont pris en charge par les organisateurs. Tout organisateur d'une manifestation connexe est prié de contacter le point focal chargé des manifestations connexes au World Forum Convention Centre.

En raison du nombre limité d'espaces disponibles, le Secrétariat invite les organisateurs de manifestations connexes à adresser leur demande concernant les salles avant la date-limite fixée par le Bureau, généralement quatre semaines avant le commencement de la session. Toutes les demandes sont traitées en fonction de la disponibilité des salles de conférence, qui sont allouées selon le principe du « premier arrivé, premier servi » et, dans la mesure du possible, aux dates et aux heures demandées. De même, des efforts seront déployés pour permettre à tous les États Parties d'organiser des manifestations connexes au World Forum Convention Centre malgré le nombre limité d'espaces disponibles en ce lieu.

- Les manifestations connexes sont exclusivement ouvertes aux personnes ayant reçu une accréditation pour la session concernée de l'Assemblée. Le Secrétariat est chargé des inscriptions et de la délivrance des accréditations et des badges. Les organisateurs de manifestations connexes qui demanderont un badge d'accès pour un ou plusieurs

²⁰ Représentants des États inscrits, organisations intergouvernementales invitées et organisations non gouvernementales ayant reçu une accréditation. Le public, le personnel d'autres organisations basées à La Haye, les universités, etc. intéressés d'assister à une manifestation connexe n'obtiendront pas d'accréditation pour les sessions de l'Assemblée.

²¹ Une version préliminaire du Journal de l'Assemblée des États Parties est publiée sur la page internet de l'Assemblée quatre semaines avant l'ouverture de la session.

- participants (tels qu'un intervenant)²² n'ayant pas reçu une accréditation officielle pour la session concernée de l'Assemblée, pourront obtenir, de la part du Secrétariat, un badge d'accès temporaire valide pour la durée de la manifestation. Les demandes concernant les badges d'accès temporaires devront être adressées en premier lieu par les organisateurs. Une fois que ces demandes auront été satisfaites par le Secrétariat, les personnes concernées seront priées de remettre une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) à l'espace d'enregistrement, et, à leur départ, de rendre leurs badges d'accès temporaires et de récupérer leurs pièces d'identité à l'espace d'enregistrement.
- Le Secrétariat veille à ce que les salles soient rangées et libres d'accès avant chaque manifestation connexe. Il affiche également l'intitulé de la manifestation connexe à l'extérieur de la salle de conférence où elle a lieu. L'agencement des salles ne sera pas modifié. Les organisateurs sont priés de retirer tout leur matériel à la fin des manifestations connexes tenues dans les salles où ont lieu des réunions officielles.

c) New York

- Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat n'est pas chargé d'allouer les salles pour les manifestations connexes et il ne prend en charge aucun coût relatif à une manifestation connexe.
- Les délégations souhaitant organiser une manifestation connexe doivent adresser leurs demandes de réservation d'une salle de conférence directement aux Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs Missions permanentes. Leur demande doit être directement adressée au Département des Nations Unies chargé des services de conférence, qui leur transmettra les modalités relatives aux pré-réservations par l'intermédiaire des services concernés.
- Tous les services et équipements complémentaires doivent être réservés par l'intermédiaire des Missions permanentes.
- Les dispositifs et coûts relatifs à ces services complémentaires, tels que les services d'interprétation, les équipements informatiques ou les services d'un traiteur, seront pris en charge par les organisateurs, qui contacteront directement les services des Nations Unies à cette fin.
- La délivrance des badges est contrôlée par les Services de sécurité des Nations Unies. Il incombe à l'État organisateur d'une manifestation connexe d'adresser aux services concernés des Nations Unies les demandes de badges d'accès pour les participants qui ne sont pas délégués ou n'ont pas reçu une accréditation par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale.
- Il est strictement interdit de vendre du matériel imprimé ou des articles au Siège des Nations Unies, dans le cadre d'une manifestation connexe ou en tout autre circonstance.

2. DÉBAT GÉNÉRAL

a) Avant-session

- Lorsque le programme de travail relatif à la session de l'Assemblée est approuvé par le Bureau²³, le Secrétariat adresse une Note Verbale, informant les États de la date du débat général, ainsi que de la date et de l'heure d'ouverture des inscriptions à la liste des intervenants. Cette liste est ouverte aux inscriptions six semaines avant la session de l'Assemblée.

²² Cette disposition ne s'applique pas au public, au personnel d'autres organisations basées à La Haye, aux universités, etc. intéressés d'assister à une manifestation connexe.

²³ Habituellement au cours du mois de septembre.

- Le Secrétariat accepte uniquement les inscriptions qui lui sont été adressées par écrit après la date et l'heure d'ouverture des inscriptions. Aucune inscription adressée avant la date et l'heure fixées ne sera prise en considération. Elle devra à nouveau être adressée.
- La liste des intervenants est divisée en quatre catégories :
 - a) États Parties ;
 - b) États observateurs et invités ;
 - c) Organisations intergouvernementales ;
 - d) Association du Barreau près la Cour pénale internationale²⁴ ; et organisations non gouvernementales.
- L'ordre d'intervention des orateurs de chaque segment²⁵ sera fixé selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Le Secrétariat enregistre ainsi les inscriptions des délégations en fonction de l'heure exacte et de la date des demandes.
- La préséance est donnée, pour chaque segment, aux intervenants de rang ministériel et, ensuite, aux vice-ministres.
- Tout État qui prend la parole au nom d'un groupe d'États aura également la préséance sur les autres intervenants.
- La durée de parole accordée aux intervenants est déterminée comme suit :
 - a) Si l'intervenant est un Ministre, sa prise de parole est prioritaire sur la liste des intervenants de rang ministériel, c.-à-d. qu'il/elle sera le premier/la première à prendre la parole au niveau ministériel.
 - b) Si l'intervenant est un Vice-Ministre, il/elle prendra la parole immédiatement après les intervenants de rang ministériel, et sera le premier/la première à prendre la parole au niveau des vice-ministres.
 - c) Si l'intervenant n'est ni un Ministre ni un Vice-Ministre, il/elle prendra la parole immédiatement après les intervenants qui sont des ministres ou des vice-ministres.
 - d) Si deux ou plusieurs intervenants sont d'un même rang, c'est la règle générale qui s'applique : la durée de parole sera accordée selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».
- **Une seule prise de parole** sera accordée à chaque délégation quel que soit son niveau de représentation.
- Les délégations sont informées que tout changement apporté à leur niveau de représentation au débat général doit être communiqué dans les plus brefs délais au Secrétariat. En cas de changement apporté au rang de l'intervenant (de Ministre/Vice-Ministre à un rang inférieur), la délégation sera inscrite dans le même ordre que celui attribué à sa demande initiale.
- La liste des intervenants sera établie sur la base d'une durée de parole de **cinq minutes** par délégation.
- Les États peuvent souhaiter participer au débat général en adressant une soumission écrite qui sera affichée sur le site internet de l'Assemblée. Le Bureau de l'Assemblée encourage les États qui peuvent le faire à soumettre uniquement des soumissions écrites.
- Une semaine avant le commencement de la session de l'Assemblée, le Secrétariat adresse un courriel à chaque délégation, en l'informant de la date et l'heure approximatives de sa prise de parole, telles qu'elles sont inscrites sur sa liste. Les délégations doivent noter que ces dates et heures sont approximatives.

²⁴ Décision du Bureau en date du 18 octobre 2017.

²⁵ Un segment correspond à la session plénière du matin ou de l'après-midi, d'une durée de trois heures, consacrée au débat général.

b) Session

- La liste des intervenants est rendue publique au premier jour du débat général, et placée sur le bureau du fonctionnaire chargé de la gestion des conférences, dans la salle de conférence.
- Un mécanisme lumineux (minuteur), fixé à cinq minutes, est installé sur le pupitre, afin d'aider les intervenants à respecter la durée autorisée pour leur prise de parole.
- Les délégations souhaitant changer leur durée de parole peuvent demander à une autre délégation d'échanger leur prise de parole. Elles devront informer le Secrétariat de ce changement dans les plus brefs délais.

c) Après-session

- Après la clôture du débat général, le Secrétariat établit la liste finale des intervenants et l'affiche sur la page internet de l'Assemblée, en incluant les interventions prononcées. Toutes les interventions, y compris les soumissions écrites, seront affichées sur le site internet de la Cour par ordre alphabétique et par catégorie.
- Le Bureau encourage les délégations à soumettre au Secrétariat un exemplaire numérique de leurs interventions dans les plus brefs délais, afin qu'il puisse l'afficher sur le site internet de la Cour.

3. DOCUMENTATION**a) Diminution du papier**

- Conformément à l'approche suivie par le Bureau pour diminuer le papier, le Secrétariat s'efforce d'améliorer avec constance l'efficacité des réunions, en fournissant aux délégations un accès électronique aux programmes, ordres du jour, documents et interventions des réunions. Il réduit ainsi l'empreinte carbone et le gaspillage et permet des économies financières aux États Parties.
- Dans ce contexte, le Secrétariat fournira les documents relatifs aux réunions du Bureau et aux réunions de ses groupes de travail de La Haye et de New York, uniquement sous format numérique, à l'exception du budget, des projets de rapports présentés aux fins de l'adoption par le Bureau, et de tout autre document que le Président ou le Vice-Président respectif jugera nécessaire de distribuer sur papier à la réunion.
- Les États Parties sont tous encouragés à faire usage de l'Extranet conçu pour les besoins de l'activité des organes subsidiaires du Bureau et de l'Assemblée qui contient toute la documentation nécessaire sur les travaux en cours²⁶.
- Au sujet des sessions de l'Assemblée, les documents d'avant-session seront disponibles pour les délégations sur une clé USB dans les plus brefs délais après l'ouverture de la session.

b) Distribution des documents, des communications et des interventions

- Tout document, communication ou intervention que des représentants souhaiteront distribuer dans une salle de réunion, sera distribué par le personnel du Secrétariat, sur autorisation du fonctionnaire présidant la réunion. Les représentants seront, dans ces cas, priés de fournir 250 exemplaires au fonctionnaire chargé de la gestion des salles de conférences.
- Aucune déclaration écrite ne sera reproduite aux frais de l'Assemblée, ni publiée au titre d'un document officiel.

²⁶ ICC-ASP/14/Res.4, paragraphe 65-e.

c) Déclarations faites avant ou après l'adoption des résolutions

- Le Secrétariat fera état des déclarations, *telles qu'elles ont été prononcées* à la réunion plénière de l'Assemblée, dans les documents officiels de la session concernée de l'Assemblée.
